

À quand la revalorisation ?

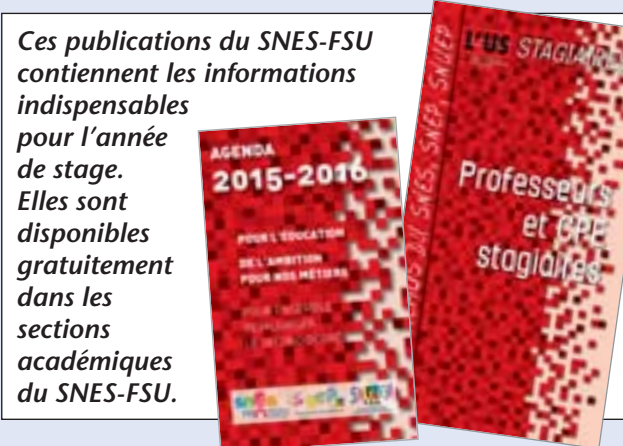
Pour la quatrième année consécutive, le nombre de postes ouverts à l'agrégation augmente. Ainsi, la session 2016 se situe au même niveau qu'au début des années 2000, période de recrutements massifs. Pourtant, sur l'ensemble des recrutements le pourcentage de postes ouverts à l'agrégation reste stable. Pour le SNES-FSU, l'agrégation revalorisée doit devenir la référence en terme de niveau de recrutement, de carrière et de temps de service donc le nombre de postes à l'agrégation doit être plus important dans le cadre d'une indispensable revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation. De plus, une telle mesure, associée à d'autres comme l'instauration de prérecrutements pour que les étudiants préparant les concours soient dégagés des contraintes financières, permettrait d'enrayer la crise du recrutement qui frappe actuellement l'Éducation nationale.

En cas d'admission au concours de l'agrégation, vous bénéficierez d'une formation dans le cadre des ESPE. Le SNES-FSU est intervenu pour que les stagiaires déjà titulaires d'un master n'aient pas à valider de nouvelles UE voire un nouveau master.

Par ailleurs, le SNES-FSU intervient pour que la formation soit réellement une formation d'adulte, débarrassée de tous ses aspects infantilisants, afin que votre temps de service en stage devant élèves soit réduit et limité à un tiers temps, et enfin pour que l'évaluation de la formation et la titularisation se fassent avec des règles claires et transparentes. Les recrutements et la formation des enseignants devraient être deux priorités du président de la République. Respecter la promesse de 60 000 postes créés d'ici 2017 suppose de s'en donner les moyens et passe nécessairement par l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier.

Bienvenue au SNES-FSU ! ■

Caroline Lechevallier et Serge Deneuvégilise



Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.

VOTRE AFFECTATION EN STAGE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le ministère publie, généralement en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). Sous réserve que la nouvelle note de service ne les modifie, voici les règles habituelles.

DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;

- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

UN BARÈME : il permet de classer les stagiaires. Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative.

Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours », puis « affectation ».



FORMULATIONS DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

En mai ou juin, vous devriez formuler vos vœux d'académies d'affectation (six maximum). Vous devrez de nouveau indiquer votre situation familiale et administrative. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoints ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible !

En cas d'admissibilité à plusieurs concours, vous devez formuler des vœux pour chacun de ces concours et préciser pour lequel vous opter en cas de double admission.

Imprimez la page écran récapitulant vos vœux pour chacun des concours pour avoir une trace en cas de litige et adressez-nous, dès la saisie des vœux, avant de savoir si vous êtes admis, sans engagement de votre part, la fiche syndicale qui sera téléchargeable en mai ou juin sur www.snes.edu rubrique « concours », paragraphe « affectation en stage ».

RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si, pour une raison avérée, vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer. Nos interventions conjointes permettent parfois une issue positive. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

REPORTS DE DROIT : congé maternité, congé parental, service national volontaire.

REPORTS PRÉVUS PAR L'ADMINISTRATION : études doctorales, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

AUTRES FORMULES : l'année de stage en classe préparatoire après avis de l'inspection générale, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel doctorant ou d'ATER.

LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS : S'EN PRÉOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un pacs ou en concubinage avec au moins un enfant reconnu par l'un ou l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1 l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

Si vous comptez vous passer, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite (variation entre 1/07 et 31/08 selon les années), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoints.

L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Cette année, le temps de service des agrégés stagiaires est compris entre 7 et 9 heures rémunérées temps plein ; ils ont un tuteur de terrain. Leur formation est adaptée et délivrée par l'ESPE. Ces conditions devraient être maintenues à la rentrée 2016 sous réserve de modifications apportées à la note de service « conditions de stage des lauréats de concours 2016 ». Renvoyez-nous la fiche détachable ci-contre pour être tenus informés !



DIMINUTION SCANDALEUSE DU SALAIRE DES STAGIAIRES

Sous prétexte d'un temps de service réduit à 9 heures, et d'une diminution du niveau de recrutement des certifiés au M1, l'ensemble des lauréats des concours y compris les agrégatifs ont vu leur rémunération diminuer de 14 % sur l'ensemble

de l'année pour retourner à la rémunération d'avant la revalorisation de 2010 : c'est inadmissible !

Ainsi, au lieu des 1 945 euros nets des stagiaires en 2013-2014, vous percevrez 1 510 euros nets maximum (hors cotisation mutuelle) du 1/09/2016 au 1/12/2016, puis 1 734 euros du 1/12/2016 au 31/08/2017. À ce traitement s'ajoutera l'Indemnité de Suivi et

d'Orientation des Élèves (ISOE) pour moitié de son montant annuel, soit environ 600 euros/an. Si vous avez des enfants, vous pouvez percevoir également le supplément familial de traitement (SFT) : 2,29 euros pour un enfant, 73,04 euros pour deux, 181,56 pour trois puis 129,21 par enfant en plus au-delà de trois.

FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Faciliter l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements à partir de L3 sur concours nationaux. Les prérecrutés seraient élèves-professeurs fonctionnaires stagiaires donc salariés avec versement de la pension civile. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de 5 ans avec l'État ;
- la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

Une formation de haut niveau intégrant tous les aspects du métier et en lien avec la recherche. Nous proposons des modules d'épistémologie dès la licence, et progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un

mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

Des concours ouverts à tous

Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

Une entrée progressive dans le métier

Le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, le temps libéré servant à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, à avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Dans le même objectif, les titulaires auraient une demi-décharge la première année d'exercice et une décharge d'un tiers-temps la seconde.

Une formation continue tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES-FSU effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. Dès maintenant soyez informé en nous renvoyant la fiche ci-jointe. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national :

SNES Secteur formation initiale et continue.

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Site internet : www.snes.edu

rubrique « concours »

WWW.SNES.EDU

CANDIDATS AUX CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE, CO-PSY

Démarche sans engagement de votre part,
fiche à retourner à l'adresse suivante :

SNES

SECTEUR FORMATION DES MAÎTRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



ENVIE D'ÊTRE INFORMÉ(E) SUR LES CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE, CO-PSY ? L'AFFECTATION ET LES MODALITÉS DE STAGE ?

Pour cela remplissez cette fiche pour nous permettre de vous contacter et vous envoyer nos informations.

Démarche sans engagement de votre part

Nom Prénom

Nom de naissance Date de naissance Sexe : F ou M

Adresse personnelle

Code postal [][][][][][] Ville

Tél. [][][][][][][][][][][][][][][][][] Portable [][][][][][][][][][][][][][][][][]

Courriel@.....

CONCOURS / DISCIPLINE

Concours visé(s) : CAPES 3° concours CAPET Agrégation CPE CO-Psy

Discipline : Option :

Niveau de diplôme : L1 L2 L3 M1 M2 - Autre, précisez :

LIEU DE FORMATION

Université de : ÉSPÉ de :

Département :

CNED Candidat libre

Êtes-vous déjà : AED Contractuel(le) Vacataire EAP Service civique

En apprentissage M1 en alternance Autre

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature

CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSION 2016 (état au 21 janvier 2016)

DISCIPLINES	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		ÉPREUVES D'ADMISSION		
	Dates	Résultats	Lieux	Dates	Résultats
Allemand	8 au 10 mars	vendredi 13 mai	LTEN Commerce – 70, bd Bessières, 75017 PARIS	2 juin au 2 juillet	4 juillet
Anglais	8 au 11 mars	NR	LGT Jacquard – 2 bis, rue Bouret, 75019 PARIS	31 mai au 2 juillet	
Arabe	8 au 11 mars	NR	Univ. Lumière Lyon 2 – 86, rue Pasteur – 69007 LYON	20 au 26 juin	
Arts plastiques	15 au 17 mars	mercredi 18 mai	Univ. Rennes 2 – Place Recteur-le-Moal – 35 RENNES	8 au 23 juin	27 juin
Arts Appliqué	15 au 17 mars	lundi 18 avril	Lycée Métiers Boule – 9, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS	17 mai au 2 juin	6 juin 2016
Biochimie – Génie Biologique	1 ^{er} au 3 mars	mardi 17 mai	NR	13 au 25 juin	27 juin 2016
Chinois	8 au 11 mars	lundi 9 mai	INALCO – 75013 PARIS	30 mai au 3 juin	7 juin 2016
Économie et Gestion Administration	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 4 mai	Lycée S. Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	14 au 30 juin	1 ^{er} juillet 2016
Économie et Gestion Finance	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 4 mai	Lycée S. Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	14 au 30 juin	1 ^{er} juillet 2016
Économie et Gestion Marketing	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 4 mai	Lycée S. Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	14 au 30 juin	1 ^{er} juillet 2016
Économie et Gestion Production	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 4 mai	Lycée S. Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	14 au 30 juin	1 ^{er} juillet 2016
Économie et Gestion Système d'info	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 4 mai	Lycée S. Weil – 1, rue Pelletier-de-Chambure – 21 DIJON	14 au 30 juin	1 ^{er} juillet 2016
Espagnol	8 au 10 mars	vendredi 13 mai	LGT Turgot – 69, rue de Turbigo – 75003 PARIS	15 au 30 juin	1 ^{er} juillet 2016
Géographie	15 au 18 mars	vendredi 20 mai	UFR Géo – 191, rue St-Jacques – 75005 PARIS	13 juin au 5 juillet	5 juillet 2016
Grammaire	7 au 11 mars	mardi 24 mai	Collège V. Ruy – 33, bd des Invalides – 75007 PARIS	27 juin au 1 ^{er} juillet	5 juillet 2016
Hébreu	8 au 11 mars	NR	INALCO – 75013 PARIS	13 au 15 juin	
Histoire	15 au 18 mars	NR	NR		
Italien	8 au 10 mars	vendredi 6 mai	Univ. J. Moulin Lyon 3 – 18, rue Chevreul – 69007 LYON	30 mai au 14 juin	16 juin 2016
Langue et Culture Japonaises	8 au 11 mars	lundi 16 mai	BULAC – Pôle des Langues et Civilisations – 75013 PARIS	14 au 16 juin	20 juin 2016
Lettres Classiques	7 au 11 mars	vendredi 20 mai	Lyc. J. Ferry – 77, bd de Clichy – 75009 PARIS	19 juin au 5 juillet	5 juillet 2016
Lettres Modernes	7 au 11 mars	vendredi 13 mai	Lycée J. Zay – 10, rue Dr-Blanche – 75016 PARIS	2 juin au 1 ^{er} juillet	1 ^{er} juillet 2016
Mathématiques	17 au 18 mars	mercredi 25 mai	LGT J.-P. Vernant – 21, rue Dr-Ledermann – 92310 SÈVRES	18 juin au 4 juillet	6 juillet 2016
Musique	15 au 17 mars	mercredi 4 mai	NR	25 mai au 3 juillet	
Philosophie	1 ^{er} au 3 mars	lundi 9 mai	LG Louis-Le-Grand – 123, rue St-Jacques – 75005 PARIS	25 mai au 3 juillet	4 juillet 2016
Physique-Chimie	1 ^{er} au 3 mars	NR	NR		
Physique option Physique	1 ^{er} au 3 mars	vendredi 13 mai	Lyc. M.-Berthelot – 6, bd M.-Berteaux – 94100 ST-MAUR	15 juin au 4 juillet	5 juillet 2016
Russe	8 au 10 mars	jeudi 19 mai	Centre d'études slaves – 9, rue Michelet – 75006 PARIS	15 au 25 juin	27 juin 2016
SES	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 11 mai	Univ. Caen – Esplanade de la Paix – 14 CAEN	6 au 15 juin	16 juin 2016
Sciences Industrielles Ingénierie des Constructions	1 ^{er} au 3 mars	vendredi 29 avril	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue A.-Lumière – 69008 LYON	23 mai au 4 juin	8 juin 2016
Sciences Industrielles Ingénierie Électrique	1 ^{er} au 3 mars	lundi 2 mai	NR	23 mai au 3 juin	10 juin 2016
Sciences Industrielles Ingénierie Mécanique	1 ^{er} au 3 mars	vendredi 29 avril	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue A.-Lumière – 69008 LYON	23 mai au 3 juin	8 juin 2016
SVT	1 ^{er} au 3 mars	mercredi 11 mai	Lyc. St-Louis – 44, bd St Louis – 75006 PARIS	10 juin au 5 juillet	
Sciences Médico-Sociales	2 au 3 mars	jeudi 12 mai	LP E.-J. Marey – 154, rue de Sully – 92100 BOULOGNE	14 au 23 juin	23 juin 2015

NR : non reçu

	POSTES 2016	Inscrits 2016	RAPPEL SESSION 2015							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste complém.	% admis/présents
Philosophie	76	1 313	72	1 214	732	10,2	165	72		9,8
Lettres classiques	87	381	85	373	250	2,9	164	85		34,0
Grammaire	11	48	11	54	26	2,4	17	9		34,6
Lettres modernes	162	1 413	154	1 431	820	5,3	349	154	11	18,8
Histoire	96	1 682	91	1 524	764	8,4	185	91		11,9
Géographie	40	502	38	403	167	4,4	74	38		22,8
Sciences économiques et sociales	47	666	50	645	264	5,3	101	50		18,9
Allemand	87	459	83	459	282	3,4	172	83		29,4
Anglais	213	2 203	202	2 030	1 103	5,5	467	202	20	18,3
Arabe	4	138	4	110	34	8,5	10	4		11,8
Espagnol	70	915	60	822	440	7,3	120	60	4	13,6
Hébreu	1	28	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
Italien	12	214	12	246	95	7,9	27	12		12,6
Chinois	4	75	4	56	39	9,8	9	4		10,3
Langue et culture japonaises	2	16	2	12	5	2,5	3	2		40,0
Néerlandais	0	0	1	13	8	8,0	4	1		12,5
Polonais	0	0	2	33	20	10,0	5	2		10,0
Portugais	0	0	2	73	21	10,5	4	2		9,5
Russe	3	71	4	50	21	5,3	8	4		19,0
Mathématiques	467	3 838	457	3 513	1 969	4,3	788	274		13,9
Sciences physiques : – Physique	92	1 511	89	1 408	572	6,4	198	89		15,6
– Chimie	40	710	36	658	264	7,3	72	36		13,6
Sciences de la vie, sciences de la Terre et de l'univers	103	1 499	101	1 327	678	6,7	234	101		14,9
Biochimie-génie biologique	12	380	16	337	97	6,1	33	16		16,5
SII : – Ingénierie mécanique	38	519	27	426	211	7,8	63	27		12,8
– Ingénierie électrique	31	653	30	512	185	6,2	63	30		16,2
– Ingénierie des constructions	31	279	30	191	104	3,5	64	30		28,8
Sciences médico-sociales	7	395	7	377	228		18	7		3,1
Eco. et gestion : – A : Administration	33	670	32	544	218	6,8	72	32	1	14,7
– B : Finance et contrôle	43	479	40	512	170	4,3	81	40		23,5
– C : Marketing	32	823	31	779	306	9,9	72	31	3	10,1
– D : Système d'information	11	148	11	139	57	5,2	22	8		14,0
– E : Production de services	6	124	7	77	25	3,6	16	6		24,0
Musique	40	242	40	258	142	3,6	53	14		9,9
Arts : – A : Arts plastiques	41	745	40	712	390	9,8	89	40		10,3
– B : Arts appliqués	22	317	21	243	135	6,4	42	21		15,6
Éducation physique et sportive	51	1 390	48	1 171	536	11,2	120	48		9,0
TOTAL	2 015	24 846	1 940	22 732	11 378	5,9	3 984	1 725	39	15,2